



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 août 2012
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Cinquante-neuvième session

Genève, 17-28 septembre 2012

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies
organisées dans le domaine économique et social**

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et contributions de la CNUCED

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément à la résolution 57/270 b) de l'Assemblée générale et au paragraphe 18 n) du Mandat de Doha, la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre et au suivi des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans le domaine économique et social et les domaines associés, ainsi qu'à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le présent document fournit, pour chaque domaine d'activité, un bref aperçu des progrès accomplis et de la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

Introduction

1. Dans sa résolution 57/270 b), l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait recourir dans toute la mesure possible aux mécanismes existants des Nations Unies pour l'examen de l'exécution des engagements pris par le système des Nations Unies dans les principaux domaines du développement (par. 27). À cet égard, elle a invité le Conseil du commerce et du développement à participer, dans le cadre de son mandat, à la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et à l'examen des progrès accomplis dans leur application, au titre des points pertinents de son ordre de jour.

2. À sa treizième session, tenue à Doha (Qatar) en avril 2012, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a décidé que: «La CNUCED devrait ... mettre en œuvre et suivre, selon qu'il convient, les décisions pertinentes des conférences et sommets mondiaux consacrés au développement.» (Mandat de Doha, par. 18 n)).

3. Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED passe en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et la contribution apportée à cet égard par la CNUCED.

I. Commerce international

4. Le rôle important que joue le commerce international dans la promotion du développement économique et dans l'atténuation de la pauvreté est explicitement reconnu dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire et les objectifs du Millénaire pour le développement correspondants, le Document final du Sommet mondial, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, le Sommet mondial sur le développement durable, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, la Déclaration ministérielle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Accord d'Accra et la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et ses incidences sur le développement. Le Mandat de Doha adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa treizième session en avril 2012 soulignait également que l'intégration effective des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés (PMA), et des pays en transition dans le système commercial multilatéral devait rester une priorité.

A. Progrès accomplis

5. Le commerce mondial des marchandises s'est rapidement redressé après la crise mondiale, de 22,8 % en 2010 et 19,3 % en 2011, dépassant son niveau d'avant la crise de presque 13 %. Les exportations mondiales se sont établies, en valeur, à 18 milliards 200 millions de dollars en 2011, dont 43 % provenaient des pays en développement. Le commerce mondial des services s'est établi à 4 milliards 200 millions de dollars, en hausse de 8 % par rapport à son niveau d'avant la crise, après avoir progressé de 10,6 % en 2011. La même année, les pays en développement ont représenté 30 % des exportations mondiales de services.

B. Contribution de la CNUCED

6. La CNUCED a continué de proposer à ses États membres des analyses concernant les moyens d'obtenir une contribution maximale du commerce international à un développement équitable. L'évolution, dans une perspective de développement, du système commercial international a été examinée par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session en septembre 2011. La CNUCED a également apporté un appui de fond aux États membres lors des discussions consacrées, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au commerce international et aux questions de développement. Le rapport de 2011 à l'Assemblée générale (A/66/185) soulignait la nécessité de mener à terme le Cycle de Doha en y privilégiant la dimension du développement, et de renforcer la cohérence entre les différentes strates et les différents éléments du système commercial international – aux niveaux multilatéral, régional, bilatéral et unilatéral. À sa troisième session, en juin 2011, la Commission du commerce et du développement a examiné l'impact de la crise économique et financière mondiale sur les flux commerciaux. La CNUCED a également contribué à la réunion ACP de haut niveau sur l'aide au commerce (Genève, 22 juin 2011), organisée en préparation du troisième Examen global de l'aide au commerce à l'OMC.

7. La CNUCED a fourni un appui de fond aux pays en développement, notamment aux PMA, aux pays africains et aux petits pays économiquement vulnérables, et aux pays en transition pour leur participation à des négociations commerciales multilatérales et régionales. Elle a en particulier contribué à l'analyse par les PMA de diverses questions techniques relevant des négociations du Cycle de Doha à l'OMC et aidé ces pays à définir leurs propres priorités de négociation. Une réunion des PMA a été organisée en préparation de la huitième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue en novembre-décembre 2011.

8. Une assistance technique a été fournie à un certain nombre de pays candidats à l'accession à l'OMC, dont l'Algérie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran. Des services consultatifs, des missions sur le terrain et des activités de renforcement des capacités ont également été réalisés en faveur du Cap-Vert (27-29 juillet 2011) et de la République démocratique populaire lao (16-20 mai 2011).

9. Des services consultatifs ont été fournis de façon plus continue, par exemple au Yémen, pour l'établissement des réponses aux questions d'autres membres de l'OMC et la rédaction de divers documents. D'intenses séances de formation et consultations techniques, notamment en préparation des discussions au Groupe de travail, ont été organisées, en particulier à l'intention de l'Afghanistan (26-28 septembre 2011) et de l'Éthiopie s'agissant plus spécifiquement des engagements dans le secteur des services (14 décembre 2011). La CNUCED a aidé l'Angola et la Jamaïque à définir un cadre directeur global de développement, et a réalisé des examens de la politique relative aux services en Jamaïque, au Lesotho et au Rwanda. Elle a finalisé et publié, en juin 2011, deux monographies nationales sur le renforcement des industries créatives au Mozambique et en Zambie.

10. En préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui a lieu au Brésil en juin 2012, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED a organisé une réunion spéciale d'experts sur l'économie verte et ses incidences sur le commerce et un développement durable (8-10 novembre 2011, Genève), où les participants ont examiné comment l'économie verte pouvait contribuer au développement et à la formation de revenus à travers une croissance tirée par le commerce.

11. La CNUCED a contribué au Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux OMD, au *Rapport 2011 sur les objectifs du Millénaire pour le développement*, au rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire et au *Rapport 2011 du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD*. Elle a fourni des analyses pour les rapports conjoints ci-après: a) *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2012* (publié avec le Département des affaires économiques et sociales et les commissions économiques régionales de l'ONU); et b) *Profil tarifaires dans le monde 2011* (publié avec l'OMC et le Centre du commerce international).

12. À ses troisième et quatrième sessions (mars 2011 et février 2012), la Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels a examiné les mesures à prendre pour renforcer les mécanismes institutionnels et réglementaires d'appui aux services d'infrastructure de façon que ceux-ci puissent avoir des incidences positives plus marquées sur le développement. Le Forum mondial sur les services, institué le 19 avril 2012 au cours de la treizième session de la Conférence à Doha, a réuni des responsables gouvernementaux et des dirigeants d'entreprise, des régulateurs, des confédérations et des associations d'industries de services et des représentants de la société civile dans l'objectif d'élaborer de nouvelles stratégies pour exploiter tout le potentiel du secteur des services.

13. Concernant les transports et la facilitation du commerce, *l'Étude sur les transports maritimes 2011* a présenté son analyse annuelle de l'évolution du commerce maritime mondial. La CNUCED a également établi plusieurs publications techniques, portant sur la négociation et l'application de mesures de facilitation du commerce dans le cadre d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux. Dans son bulletin trimestriel *Transport Newsletter*, elle a publié un certain nombre d'articles sur diverses questions de transport et de facilitation du commerce ainsi que sur des réunions se rapportant à ces questions.

14. La CNUCED a organisé plusieurs réunions de formation de consensus et de renforcement des capacités sur les transports et la facilitation du commerce, dont la quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle tenue en décembre 2011, consacrée aux défis et aux possibilités d'action dans le domaine des transports et de la facilitation du commerce, et une table ronde sur le transport durable de marchandises à l'occasion de la treizième session de la Conférence.

15. Elle a par ailleurs continué de contribuer aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour «unifier l'action» face aux multiples défis posés par les changements climatiques. Une Réunion spéciale d'experts sur les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements plus spécialement consacrée aux ports et aux moyens pour ceux-ci de s'adapter à ces effets a eu lieu en septembre 2011, qui a débouché sur l'élaboration d'une publication intitulée *Maritime Transport and the Climate Challenge*.

16. Enfin, le Programme de formation portuaire de la CNUCED a permis d'assurer la formation de 361 participants locaux et de 75 formateurs originaires de 19 pays en 2011. Fin juin 2012, 290 participants et 56 formateurs avaient pu bénéficier du Programme.

II. Produits de base

17. Il a été souligné, lors du Sommet mondial de 2005, que: «[Elle] les effets de la faiblesse et de la volatilité des prix des produits de base doivent être gérés et [nous] soutenons les efforts que déploient les pays dont l'économie est tributaire de ces produits pour restructurer, diversifier et rendre plus concurrentiel leur secteur des produits de base» (Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 33). Dans le même temps, il a été déclaré, dans le Consensus de Monterrey, qu'une «aide multilatérale est également nécessaire pour

stabiliser les recettes d'exportation des pays qui sont encore lourdement tributaires des exportations de leurs produits de base» (par. 37). Dans sa résolution 61/190, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance d'optimiser la contribution du secteur des produits de base à une croissance économique soutenue et à un développement durable.

18. Dans l'Accord d'Accra, il a été demandé que des mesures soient prises pour atténuer l'impact de la forte instabilité des prix et des revenus, surtout des produits agricoles, sur les pays tributaires des produits de base et les agriculteurs pauvres (par. 78). Le Mandat de Doha a souligné la nécessité de garantir un accès adéquat à l'alimentation et à l'énergie, y compris les énergies renouvelables, ainsi que de diversifier la production en passant de la production de produits primaires à celle d'articles manufacturés et de services à plus forte intensité de compétences et de technologie, de façon à intégrer progressivement les pays en développement dans les chaînes mondiales d'approvisionnement (par. 4, 17 et 61). L'Assemblée générale a par ailleurs reconnu, dans sa résolution 64/192, les incidences négatives de la crise économique mondiale sur l'économie des produits de base, et a souligné la nécessité de remédier à l'instabilité excessive des cours de ces produits.

19. Le Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, en 2009, a appelé à la promotion de nouveaux investissements afin d'accroître une production et une productivité agricoles durables, de réduire la pauvreté et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'accès de tous à la nourriture.

A. Progrès accomplis

20. Les fluctuations des prix des produits de base se sont accentuées, causant de graves problèmes aux pays en développement qui en dépendent. Les efforts déployés au G-20 pour répondre à ces problèmes ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants: a) meilleures prévention et gestion de l'instabilité des prix, notamment par une transparence accrue des marchés physiques; définition des paramètres de mécanismes internationaux destinés à aider les pays en développement à faible revenu à faire face à l'alourdissement de leurs factures d'importation de produits alimentaires; renforcement de la productivité, de la durabilité et de la résilience de la production agricole à long terme; et promotion de solutions de gestion des risques efficaces et fondées sur le marché (par exemple, assurance contre les intempéries), assorties de filets de protection sociale; et b) meilleure compréhension de l'évolution et des causes des fluctuations des prix des produits de base et de leurs conséquences pour la croissance, la répartition des revenus, la stabilité des prix, la stabilité financière, les politiques économiques, dont la politique monétaire, et la réglementation des marchés d'instruments dérivés des produits de base. Si les travaux menés par le G-20 ont abouti à des propositions concrètes concernant les marchés physiques, d'autres mesures coordonnées au niveau international sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement des marchés de produits dérivés adossés aux produits de base, notamment – mais non exclusivement – par une meilleure réglementation.

B. Contribution de la CNUCED

21. La CNUCED a réalisé un large éventail d'activités, dont l'organisation de réunions intergouvernementales et de réunions multipartites, ainsi que des activités de coopération technique, en vue de trouver des solutions à des problèmes fondamentaux de commerce et de développement concernant le secteur des produits de base.

22. La quatrième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement et le troisième Forum mondial sur les produits de base ont contribué à enrichir les discussions sur les moyens de faire face aux niveaux élevés et à l'instabilité des

prix sur les marchés de produits de base, en recommandant: a) d'étudier la faisabilité de mettre en place des réserves d'urgence de céréales dans les régions importatrices nettes de denrées alimentaires; b) d'engager un processus multilatéral visant à mieux définir la place des biocombustibles, de façon à équilibrer priorités énergétiques et priorités en matière de sécurité alimentaire; et c) de concevoir un cadre réglementaire équilibré pour les marchés à terme de produits de base.

23. Le Forum intergouvernemental de 2011 sur les mines, les minerais, les métaux et le développement durable a élaboré, sur la base d'un recueil des meilleures pratiques, un cadre directif visant à renforcer la contribution des industries extractives à un développement durable. La CNUCED a également donné suite à une recommandation formulée lors de la treizième Conférence annuelle sur le commerce et le financement du pétrole, du gaz et des ressources minérales en Afrique, tenue au Mali, en améliorant l'accès aux données sur les chaînes de valeur des ressources minérales.

24. La CNUCED a organisé une Conférence panafricaine sur le coton, qui a abouti à l'élaboration d'un plan d'action pour le secteur du coton visant à améliorer la situation dans trois domaines, à savoir la productivité, la création de valeur ajoutée et la commercialisation, qui est actuellement examiné pour adoption par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en vue d'être incorporé dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine au titre des programmes régionaux d'investissement agricole.

III. Investissement et développement des entreprises

25. Le Consensus de Monterrey souligne le rôle essentiel des flux internationaux de capitaux privés, en particulier des investissements étrangers directs (IED), dans les efforts nationaux et internationaux de développement. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg prend note de la contribution de l'IED à un développement durable. Le Document final du Sommet mondial réaffirme la volonté des dirigeants mondiaux «d'encourager la multiplication des investissements directs, notamment des investissements étrangers, dans les pays en développement et les pays en transition, afin de soutenir les activités de développement de ces pays et de faire en sorte qu'ils tirent un meilleur profit de ces investissements» (par. 25), tout en prenant également des engagements dans des domaines d'action tels que le développement du secteur privé (par. 23 e)), la bonne gouvernance en tant que moyen de promouvoir le développement des PME (par. 24 a)), ainsi que la responsabilité et l'obligation redditionnelle des entreprises (par. 24 c)). En 2008, la Déclaration de Doha sur le financement du développement a réaffirmé le rôle de l'IED en tant que «complément essentiel aux efforts nationaux et internationaux pour le développement» (par. 23). Plus récemment, la Déclaration d'Istanbul, adoptée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en mai 2011, a souligné «qu'un secteur privé dynamique, fonctionnel et conscient de ses responsabilités sociales – les petites et moyennes entreprises en particulier – et un encadrement juridique approprié favorisent de façon déterminante l'esprit d'entreprise, les investissements, la concurrence, l'innovation et la diversification économique...» (par. 8 b)).

A. Progrès accomplis

26. En 2011, les flux mondiaux d'IED ont dépassé le niveau moyen d'avant la crise, pour s'établir à 1 500 milliards de dollars en dépit des perturbations de l'économie mondiale. Ils sont toutefois restés d'environ un quart inférieur à leur niveau record de 2007. Les entrées d'IED ont augmenté dans tous les principaux groupements économiques – de pays développés, de pays en développement et de pays en transition. Les pays en

développement ont continué d'accueillir près de la moitié des IED mondiaux, et les entrées d'IED y ont atteint un nouveau niveau record, principalement grâce aux pays en développement d'Asie et d'Amérique latine. Les pays les plus pauvres sont toutefois restés à la traîne pour la troisième année consécutive, les flux vers les pays les moins avancés reculant de plus de 10 %.

27. La croissance de l'IED a été attribuable en grande partie à des acquisitions internationales et l'augmentation des réserves de trésorerie (bénéfices non distribués) des filiales étrangères. En 2012, la progression des flux mondiaux d'IED devrait être marginale, avec un niveau de 1 600 milliards de dollars. Les principaux indicateurs semblent illustrer cette tendance, la valeur aussi bien des fusions-acquisitions que des investissements de création de capacités étant en recul sur les cinq premiers mois de 2012. À moyen terme, toutefois, les flux d'IED devraient augmenter à un rythme modéré, mais régulier, pour s'établir à 1 800 milliards de dollars en 2013 et 1 900 milliards de dollars en 2014, sous réserve de chocs macroéconomiques majeurs.

28. En 2011, 47 nouveaux accords internationaux d'investissement (AII) ont été conclus, ce qui a porté le nombre total d'accords relatifs à l'investissement à 3 164 à la fin de l'année. Au cours des cinq premiers mois de 2012, 12 autres AII ont été signés. Cette réglementation de l'investissement international a aidé à éviter de retomber dans des politiques de protectionnisme et d'égoïsme sacré au lendemain de la crise économique et financière mondiale. Récemment, toutefois, il a été constaté que certaines règles et politiques en matière d'investissement international avaient tendance à peser sur les politiques publiques intérieures, comme en témoignait notamment le nombre croissant d'affaires d'arbitrage entre investisseurs et États. Dans ce contexte, plusieurs pays ont entrepris de réviser leurs AII et les mécanismes correspondants de règlement des différends entre investisseurs et États.

B. Contribution de la CNUCED

29. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement de la CNUCED est le seul organe intergouvernemental du système des Nations Unies à traiter des questions d'investissement et des questions associées. À sa troisième session (2-6 mai 2011), elle a souligné que les investissements dans les infrastructures de base étaient essentiels pour le développement économique et elle a examiné les meilleures pratiques en la matière. Elle a noté que l'IED, éventuellement en combinaison avec des partenariats public-privé, pouvait beaucoup aider à surmonter cet obstacle au développement dans de nombreux pays.

30. Le troisième Forum mondial de l'investissement (20-23 avril 2012), tenu conjointement avec la treizième session de la Conférence, a accueilli plus de 1 400 participants de haut niveau, dont des dirigeants internationaux, des décideurs et des dirigeants de grandes sociétés, qui ont débattu de nouvelles stratégies d'investissement et de nouveaux partenariats, plus particulièrement dans l'optique d'un développement durable et d'une croissance équitable.

31. La CNUCED a poursuivi ses travaux d'analyse concernant l'impact de l'IED sur le développement. La livraison de cette année du *World Investment Report* est axée sur l'élaboration des politiques d'investissement et présente un Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, qui propose des principes fondamentaux, des lignes directrices et des options pour l'élaboration de politiques nationales de l'investissement et de politiques relatives à l'investissement international favorables à un développement durable; ce sera également un nouvel outil de coopération technique, de renforcement des capacités et de formation de consensus. Le Rapport présente et analyse en outre les données les plus récentes sur l'IED, ainsi que les tendances mondiales en matière

d'IED et de production internationale des sociétés transnationales (STN). La CNUCED a par ailleurs récemment lancé une publication trimestrielle – *Global Investment Trends Monitor* –, qui propose une évaluation périodique des tendances et des perspectives mondiales en matière d'IED, et le *Investment Policy Monitor*, qui rend compte des politiques nationales et internationales en matière d'investissement.

32. Le Consensus de Monterrey souligne que pour attirer et accroître les entrées de capitaux productifs, les pays doivent offrir des conditions d'investissement transparentes, stables et prévisibles. Le nouveau programme de travail de la CNUCED sur les meilleures pratiques pour l'élaboration des politiques de l'investissement présente à cet égard un intérêt particulier. Des thèmes tels que les IED dans le secteur des infrastructures, l'utilisation des IED pour consolider la paix dans les pays sortant d'un conflit et les moyens d'attirer l'IED dans les régions défavorisées figurent au nombre des thèmes retenus pour les quelque 20 monographies et plus actuellement en préparation.

33. Les Examens de la politique d'investissement, et les activités de suivi, que la CNUCED réalise visent également à optimiser les retombées positives de l'IED dans les pays considérés, en y améliorant le cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel de l'investissement. À ce jour, la CNUCED a réalisé 32 examens, dont presque la moitié concerne des PMA, et des examens sont en cours dans quatre autres pays.

34. La CNUCED a entrepris de nombreuses activités d'assistance technique concernant la promotion et la facilitation de l'investissement. En 2011, plus de 550 spécialistes de la promotion de l'investissement et décideurs de 52 pays et territoires (dont 3 PMA, 3 pays en développement sans littoral et 10 petits États insulaires en développement) ont participé à des réunions ou activités sur la promotion de l'investissement, à des échanges de meilleures pratiques et à des séances de formation. Le Forum mondial de l'investissement 2012 a organisé une conférence de haut niveau sur la promotion de l'investissement, une table ronde ministérielle sur la promotion des investissements des fonds souverains pour un développement durable, la remise des Prix de la promotion de l'investissement récompensant la promotion de l'investissement dans les emplois et les compétences, ainsi que la formation de responsables d'organismes de promotion de l'investissement. Plusieurs réunions récentes ont été axées sur la promotion d'investissements à faible intensité de carbone. L'expérience acquise dans la formation de diplomates à la promotion de l'investissement a fait l'objet de la rédaction d'un manuel, qui a été publié dans la collection *Investment Advisory Series*.

35. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur les AII dans une optique de promotion de l'investissement pour un développement durable. Divers travaux de recherche et d'analyse ont fait l'objet de plusieurs publications – série des *Issues in IIAs*, *IIA Issues Notes* (anciennement *IIAs Monitor*), *Investment Policy Monitor* – ainsi que de plusieurs rapports CNUCED/OCDE destinés au G-20. Au niveau intergouvernemental, elle a organisé sa troisième Conférence annuelle sur les accords internationaux d'investissement à l'occasion du troisième Forum mondial de l'investissement (2012), dont les travaux ont contribué à la finalisation du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable. La CNUCED a également continué d'organiser des cours régionaux et nationaux de formation et de fournir une assistance technique ponctuelle, par exemple des services consultatifs pour la négociation d'accords internationaux d'investissement. En 2011, 103 pays et territoires ont bénéficié des travaux de la CNUCED sur les AII, dont 72 pays en développement (21 PMA). Le programme relatif aux accords internationaux d'investissement est en interaction permanente avec un réseau de plus de 1 500 experts de par le monde. Le lancement du Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable a conduit la CNUCED à entreprendre la conception de nouveaux programmes d'assistance technique reposant sur cet instrument.

36. Le Consensus de Monterrey préconise également des efforts particuliers dans certains domaines prioritaires comme la gouvernance d'entreprise et les normes de comptabilité. Dans ce contexte, la vingt-huitième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), à laquelle ont participé 230 experts venus de 74 pays, a abouti à la mise au point d'un manuel pour le développement de la comptabilité, y compris un outil de mesure pour des indicateurs de développement de la comptabilité. En 2011, le secrétariat a continué de répondre à une demande croissante d'assistance dans le domaine de la comptabilité et de la publication d'informations.

37. En préparation du Sommet Rio+20, la CNUCED a organisé, en juin 2012, la troisième réunion de l'Initiative des bourses de valeurs pour un investissement durable. Cette initiative, particulièrement distinguée par la revue *Forbes* («one of the World's Best Sustainability Ideas»), a pour objectif de définir des modalités de collaboration entre les bourses de valeurs et les investisseurs, les régulateurs et les sociétés pour renforcer la transparence et le bilan des entreprises en matière de responsabilité environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance d'entreprise. Au cours de la réunion de juin 2012, cinq bourses (dont le NASDAQ) représentant plus de 4 600 entreprises cotées dans des pays développés et des pays émergents se sont engagées à promouvoir un développement durable sur leurs marchés.

38. Le Consensus de Monterrey note que, pour mobiliser des ressources financières intérieures pour le développement, il est indispensable de promouvoir un secteur des entreprises dynamique et efficace. Dans ce contexte, le secrétariat a mis au point un programme d'appui à la conception de politiques de promotion de l'entrepreneuriat et a commencé de fournir des services consultatifs aux niveaux national et régional. Il a également poursuivi ses activités d'assistance technique pour le développement des entreprises locales, notamment à travers le programme Empretec, désormais présent dans 32 pays. La CNUCED apporte enfin un appui à des réseaux de fournisseurs de services d'aide aux entreprises et autres services.

IV. Dette extérieure et coopération internationale pour le financement du développement

39. La Déclaration du Millénaire de 2000, le Consensus de Monterrey de 2002, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et le Document final du Sommet mondial de 2005 ont tous souligné l'importance de trouver rapidement une solution globale et durable au problème de la dette des pays en développement. L'Accord d'Accra de 2008 (douzième session de la Conférence) mettait également l'accent sur l'importance de la viabilité de l'endettement, en tant qu'élément déterminant pour la croissance, et sur l'importance d'une gestion efficace de la dette pour réaliser les objectifs nationaux de développement dans les pays en développement.

40. Le Consensus de Monterrey (2002) a reconnu la nécessité d'un accroissement substantiel de l'aide publique au développement (APD), d'une affectation efficace de cette aide et de la recherche de sources novatrices de financement pour assurer la réalisation des objectifs internationaux de développement. La Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement a réaffirmé la contribution essentielle de l'APD à la réalisation des objectifs internationaux de développement, en particulier des OMD, et a appelé au respect des engagements d'APD pris par les donateurs. Il a été reconnu que les crises économiques et financières mondiales risquaient de réduire à néant les progrès récemment accomplis concernant la dette des pays en développement, et que la situation appelait la mise en œuvre d'initiatives audacieuses afin de résoudre les problèmes

d'endettement actuels de ces pays, y compris des mesures d'annulation de la dette, en particulier pour l'Afrique et les PMA.

41. Le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et ses incidences sur le développement (2009) appelait à l'adoption de mesures pour assurer la viabilité à long terme de la dette des pays en développement, et fournir à ces pays des ressources suffisantes sans conditionnalités injustifiées. Il y était souligné que des mesures appropriées devaient être prises pour réduire l'impact négatif de la crise sur l'endettement des pays en développement et pour éviter une nouvelle crise de la dette. Dans ce contexte, les pays pourraient chercher, en dernier ressort, à négocier, entre débiteurs et créanciers, des accords sur une suspension temporaire du service de la dette. La Conférence a souscrit à la nécessité d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un cadre structuré de coopération internationale pour la restructuration des dettes souveraines, sur la base des instruments et des principes existants.

42. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 a souligné, parmi les domaines d'action prioritaires, la mobilisation de ressources financières, dont l'APD et la dette extérieure, pour le développement et le renforcement des capacités. Il a appelé à surveiller l'évolution de la situation de la dette dans les PMA, ainsi qu'à rechercher de nouveaux et meilleurs instruments de la dette, en soulignant par ailleurs l'importance de politiques de prêt et d'emprunt responsables pour assurer la viabilité à long terme de la dette.

A. Progrès accomplis

43. Jusque-là, les pays en développement semblent avoir relativement peu souffert du climat d'incertitude financière provoqué par la crise de la zone euro. Les ratios d'endettement extérieur ont continué de s'améliorer dans la plupart des régions en développement (à l'exception de l'Amérique latine et de l'Asie du Sud), ainsi qu'au sein du groupe des PMA. Toutefois, de nombreux pays risquent d'être fragilisés par des niveaux croissants de dette publique intérieure. De plus, les moyennes régionales occultent une forte hétérogénéité, un grand nombre de pays restant surendettés ou risquant fortement de le devenir, y compris des pays venant juste de mener à bien le processus prévu par l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE).

44. La dette extérieure totale des 48 pays constituant le groupe des PMA est passée de 158 milliards de dollars en 2010 à quelque 170 milliards en 2011. La plus grande partie des dettes extérieures des PMA sont des dettes à long terme, en majorité dues à des créanciers publics et à des emprunteurs souverains. Une grande partie de la dette extérieure de ces pays étant une dette bénéficiant de conditions de faveur, le service moyen de la dette en pourcentage du PIB et des exportations est plus faible que celui d'un pays en développement moyen. D'après les plus récentes analyses de la viabilité de la dette, trois PMA (Comores, Guinée et Soudan) continuent d'être surendettés et 10 PMA étaient considérés comme courant un risque élevé de surendettement en 2011.

45. Les progrès dus à l'Initiative PPTE se sont considérablement ralentis à mesure que celle-ci arrive à son terme, et la dernière transition au titre de cette initiative s'est produite en décembre 2010, lorsque la Guinée et le Togo ont atteint le point d'achèvement. À la mi-mai 2012, 32 pays avaient atteint le point d'achèvement et 4 pays (Comores, Côte d'Ivoire, Guinée et Tchad) avaient atteint le point de décision. Des 32 pays ayant atteint le point d'achèvement, 7 sont considérés comme courant un risque important de surendettement, 12 un risque modéré et 13 un risque faible. S'agissant des pays ayant atteint le point de décision, trois sont considérés comme surendettés et un comme courant un risque modéré de surendettement.

46. En 2011, l'APD versée aux pays en développement par les donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) a diminué de 3 % par rapport à 2010, l'APD nette totale non compris les dons pour allègement de la dette et l'aide humanitaire ayant diminué de 4,5 % en valeur réelle. C'est là la première baisse de l'APD non compris l'allègement de la dette en plus d'une décennie, qui s'explique apparemment par l'impact de la récession mondiale sur les budgets d'aide des donateurs ainsi que par de nouvelles interrogations dans les pays donateurs quant à l'efficacité de l'APD. Les incertitudes quant aux perspectives économiques mondiales continueront probablement de peser sur les budgets d'aide et devraient rapidement appeler l'attention des responsables de haut niveau sur la réelle possibilité d'atteindre les objectifs internationaux de développement en ce qui concerne l'aide, la dette et le commerce (OMD 8).

B. Contribution de la CNUCED

47. La CNUCED établit régulièrement le rapport du Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale sur la viabilité de la dette extérieure et le développement, qui comporte une analyse détaillée de la situation de la dette extérieure et des problèmes de service de la dette des pays en développement et des pays en transition, l'accent étant mis en particulier sur les PMA.

48. La CNUCED a formulé un ensemble de principes pour des pratiques responsables en matière de prêts et d'emprunts souverains à la suite de consultations approfondies avec des spécialistes de premier plan dans les domaines du droit, des finances et de l'économie. Le projet vise à arrêter des principes acceptés sur le plan international concernant le financement souverain responsable, première étape s'agissant d'éviter – et, le cas échéant, de résoudre – les problèmes d'endettement futurs. Ces principes doivent fixer le cadre permettant de définir des orientations plus détaillées.

49. En 2011, la huitième Conférence de la CNUCED sur la gestion de la dette a abordé toute une série de sujets, comme l'endettement croissant des pays développés et ses conséquences pour les pays en développement, le projet de principes pour des prêts et des emprunts souverains responsables, les mécanismes de règlement de la dette et l'utilisation optimale des techniques de gestion des risques, ainsi que les besoins de renforcement des capacités dans les pays en développement.

50. La CNUCED a aussi aidé les pays débiteurs à se préparer aux négociations sur le rééchelonnement ou la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis juillet 2011, la Côte d'Ivoire, la Guinée et Saint-Kitts-et-Nevis ont rééchelonné leur dette dans le cadre du Club de Paris. En outre, le secrétariat continue d'apporter des avis et des contributions pour l'établissement du rapport du Groupe de réflexion des Nations Unies sur le retard pris dans la réalisation des OMD en ce qui concerne la viabilité de la dette extérieure. Le rapport de 2012 a pour thème les incidences de la crise mondiale sur la réalisation des cibles prévues au titre de l'objectif 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement).

51. La crise financière récente a montré le rôle déterminant d'une gestion efficace de la dette. Dans ce contexte, le programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette) de la CNUCED a continué d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans ce domaine. À ce jour, le programme a fourni une assistance technique aux services de gestion de la dette de 69 pays, essentiellement des pays à revenu moyen inférieur ou faible, et à 106 institutions.

V. Cohérence des systèmes internationaux monétaire, financier et commercial

52. La Déclaration de Doha sur le financement du développement souligne la nécessité de mobiliser des ressources financières à l'appui du partenariat mondial pour le développement durable. Elle constate également que les instruments financiers nouveaux et mondialisés continuent de changer la nature des risques qui pèsent sur l'économie mondiale, d'où la nécessité de continuer à renforcer les mécanismes de surveillance et de réglementation des marchés.

53. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tenue en juin 2009, a souligné la nécessité d'une action rapide et décisive face à la crise. Le document final adopté par la résolution 63/303 de l'Assemblée générale recommande, en particulier, les mesures suivantes: a) encourager une plus grande coopération et une meilleure coordination entre les pays sur le plan budgétaire et économique, et éviter le protectionnisme sous toutes ses formes; b) encourager les pays qui sont à même de le faire à recourir à une politique de relance budgétaire, tout en assurant la viabilité à long terme de leurs finances publiques; c) reconnaître que les pays en développement, en particulier les PMA, ont besoin de ressources additionnelles sous forme de liquidités à court terme et de financement du développement à long terme; d) endiguer les effets de la crise et améliorer la capacité de résistance mondiale; e) encourager et soutenir la coopération Sud-Sud ainsi que la coopération triangulaire; f) améliorer les mécanismes de réglementation et de contrôle; g) réformer le système financier et économique international et son architecture.

54. Les participants à la Conférence ont reconnu le rôle utile que jouait l'augmentation des liquidités mondiales dans le règlement de la crise financière, et souhaité que soit renforcée la coopération aux échelons régional et sous-régional, au moyen notamment des banques de développement régionales et sous-régionales, d'arrangements commerciaux et concernant les monnaies de réserve, et d'autres initiatives régionales susceptibles de contribuer à la riposte multilatérale face à la crise actuelle et à une meilleure capacité de résistance face aux crises futures éventuelles.

A. Progrès accomplis

55. L'économie mondiale a connu un net ralentissement vers la fin de 2011 et les risques négatifs étaient encore d'un niveau très inquiétant mi-2012. D'après les travaux de la CNUCED, il n'est pas improbable que l'on assiste à une répétition du désastre qui s'est produit sur les marchés mondiaux en 2008-2009. Les marchés financiers restent paralysés, dans un climat frileux et instable, en l'absence d'un ancrage que seule peut apporter une action publique volontariste et coordonnée.

56. Les progrès pour ce qui est d'adopter les politiques recommandées par la Conférence de 2009 ont été insuffisants. La réglementation financière progresse lentement et la réforme du système monétaire est limitée. La politique macroéconomique, surtout la politique budgétaire, est en train de virer à l'austérité, au détriment d'une croissance soutenue de l'économie mondiale et au risque de voir de nouvelles crises financières éclater. Sur le plan de la gouvernance économique mondiale, de graves faiblesses persistent dans l'organisation monétaire et financière internationale. Ce sont principalement les faiblesses systémiques de la gouvernance mondiale qui sont à l'origine des déséquilibres mondiaux intenable qui sont apparus et de la façon dont les inégalités de revenu ont évolué en conséquence, sapant la demande intérieure sauf si la tendance a été compensée par une croissance suffisamment forte du crédit. Au cours des dernières années, la CNUCED a souvent insisté sur la nécessité de convenir d'un cadre à l'échelon

multilatéral pour gérer les taux de change, visant à stabiliser les taux de change réels à des niveaux permettant de maintenir des soldes courants viables.

57. Les engagements nationaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient également se trouver compromis en l'absence de reprise mondiale convaincante. Près des deux tiers des pays en développement sont en bonne voie d'atteindre ces objectifs ou ne sont pas loin de les avoir atteints, mais le retard reste important dans certains pays, en particulier en Afrique subsaharienne, où il est possible que le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (moins de 1,25 dollar par jour) ait augmenté. Si l'on regarde le pourcentage de la population totale, le tableau est plus favorable, l'extrême pauvreté ayant reculé dans la plupart des régions. Les progrès dans la réduction de la pauvreté ont été particulièrement remarquables en Asie de l'Est, soulignant le fait que l'obtention de résultats en application des OMD dans le domaine du développement repose sur la croissance économique. Le respect des engagements d'APD est d'une importance décisive pour les pays les plus défavorisés et peut aussi avoir une utilité plus large à long terme pour les pays donateurs: dans le Consensus de Séoul sur le développement pour une croissance partagée (2011), les pays du G-20 ont estimé qu'un renforcement des capacités pour réaliser le potentiel de croissance des pays pauvres peut aussi contribuer à un rééquilibrage mondial.

B. Contribution de la CNUCED

58. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 2011* s'intéresse à l'économie mondiale après la crise. Il examine l'évolution récente de l'économie mondiale, et constate que la reprise s'essouffle et que les risques de détérioration sont importants. Il montre que l'enthousiasme généralisé à l'égard de réformes systémiques et de politiques macroéconomiques de soutien à la croissance qui avaient été suscitées par la crise a été de courte durée, et formule des propositions concrètes sur les moyens d'avancer dans le renforcement de la réglementation des marchés financiers et des marchés de produits de base, la réforme du système monétaire international et la réorientation des politiques budgétaires. À partir de ses travaux récents sur la crise économique et les risques qui en découlent pour les pays en développement, la CNUCED a produit une série d'études succinctes et accessibles (*Policy Briefs*).

59. Comme cela lui avait été demandé par les Ministres des finances du G-20 en novembre 2009, la CNUCED a poursuivi sa contribution au Cadre du G-20 pour une croissance forte, durable et équilibrée. Elle a ainsi fourni depuis 2011 au Groupe de travail du Cadre des rapports analytiques sur les politiques de revenus comme moyen de favoriser une croissance équilibrée, sur les politiques salariales comme facteur de croissance, sur l'excédent commercial de la Chine et, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales, sur l'estimation quantitative des tendances de l'emploi d'après différents scénarios d'action publique.

60. En 2011, la CNUCED a également été invitée à contribuer au Groupe de travail du G-20 sur les marchés de l'énergie et des produits de base (coprésidé par le Brésil et le Royaume-Uni). Début 2012, la CNUCED a rédigé sa contribution au rapport du Groupe de travail intitulé «The impacts of excessive commodity price volatility on growth», qui a mis l'accent sur les effets de l'instabilité des prix des produits de base sur les taux de change, les comptes publics et l'inflation.

61. Faisant fond sur ses activités concernant la coopération et l'intégration régionales, la CNUCED a entamé en 2011 les préparatifs d'un projet de recherche et de renforcement des capacités en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest. Le projet vise à aider les pays des deux régions à améliorer leur capacité de résistance en menant des politiques macroéconomiques de soutien de la croissance dans un contexte financier international

difficile. Une grande partie du projet sera consacrée au renforcement des capacités des hauts fonctionnaires des ministères de l'économie et des finances et des banques centrales.

62. Enfin, dans le domaine des statistiques du développement, la base de données statistique UNCTADStat continue d'être actualisée régulièrement et améliorée par l'ajout de nouveaux indicateurs sur le commerce, les technologies de l'information et de la communication et les transports maritimes. Depuis début 2012, les statistiques sur le commerce international des services sont produites conjointement par la CNUCED et l'OMC de façon à améliorer la qualité des données et à éviter les doubles emplois.

VI. La science et la technologie au service du développement, y compris les techniques de l'information et de la communication

63. Les participants au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ont adopté une vision commune concernant une société de l'information à dimension humaine, qui soit participative et tournée vers le développement. Ils ont aussi adopté quatre documents finals visant à traduire cette vision en buts, objectifs et cibles concrets à réaliser d'ici à 2015, ainsi qu'une série de 11 lignes d'action et thèmes principaux. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été chargée par le Conseil économique et social de coordonner le suivi au niveau mondial des résultats du SMSI. En outre, la CNUCED est cofacilitatrice de la ligne d'action sur le commerce électronique (C7) et contribue à mesurer les progrès par rapport aux objectifs du SMSI dans le cadre du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement.

A. Progrès accomplis

64. La connectivité continue de s'améliorer, en particulier pour ce qui concerne la téléphonie mobile. Aujourd'hui, le nombre d'abonnements de téléphone mobile égale pratiquement celui de la population mondiale (même si certaines personnes ont plus d'un abonnement, et si, dans les pays en développement, un même abonnement est souvent partagé par plusieurs utilisateurs). L'Union internationale des télécommunications prédit que les réseaux mobiles couvriront toutes les zones habitées de la planète d'ici à 2015. La proportion de personnes équipées d'un ordinateur dans le monde devrait passer de 1 sur 50 en 2008 à 1 sur 3 en 2020, tandis que le nombre d'utilisateurs de l'Internet a plus que doublé depuis 2005, atteignant 2,5 milliards.

65. Si les progrès dans la réduction de la fracture numérique sont encourageants, une attention constante doit être maintenue si l'on veut que les pays en développement soient à même de mobiliser les TIC au service du développement.

B. Contribution de la CNUCED

66. Dans le *Rapport sur l'économie de l'information, 2011*, la CNUCED note l'importance des services de téléphonie mobile à haut débit pour les pays en développement et en transition, notamment pour soutenir le développement du secteur privé.

67. Lors du Forum 2012 du SMSI, organisé conjointement par l'UIT, l'UNESCO, le PNUD et la CNUCED en mai 2012 à Genève, la CNUCED a animé une réunion sur le développement des secteurs nationaux des TIC et des réunions complémentaires sur la mesure des objectifs du SMSI.

68. La CNUCED a continué d'œuvrer pour renforcer les capacités des acteurs concernés, en élaborant des cyberlégislations et en facilitant l'harmonisation régionale des cyberlégislations. L'accent a porté en 2011 sur des projets en Afrique et en Amérique latine. Des activités de coopération technique ont été menées en coopération avec les commissions régionales de l'ONU, la CNUDCI et les secrétariats régionaux, parmi lesquelles des cours de formation, des ateliers et des réunions d'information, notamment à l'intention des parlementaires kényans.

69. La CNUCED a continué de soutenir les États membres dans leurs efforts pour améliorer l'accès aux indicateurs des TIC en dispensant des cours de formation régionaux à l'intention des statisticiens nationaux sur la production de statistiques relatives à l'économie de l'information. Elle a également publié en ligne l'intégralité de ses données sur les TIC. Un autre outil proposé par l'organisation que les pays peuvent utiliser à l'appui de leurs politiques est le Cadre d'examen de la politique des TIC, qui a été d'abord mis en œuvre en Égypte. Le rapport correspondant a été publié en octobre 2011.

70. Comme suite au document final du Sommet mondial de 2005 et au titre de son programme de travail pour la science et la technologie, la CNUCED, dans le cadre de ses examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), aide les pays en développement à évaluer leur politique de STI. En 2011, les examens de la politique de STI d'El Salvador et de la République dominicaine ont été achevés et publiés. Des travaux de suivi ont été engagés afin de soutenir l'application des recommandations dans le cas du Pérou et d'El Salvador et sont en cours de négociation avec le Gouvernement de la République dominicaine. Des consultations ont été engagées avec les Gouvernements d'Oman et des Philippines sur les conditions et les modalités de réalisation d'examens de la politique de STI.

71. En tant que secrétariat de la Commission de la science et de la technique au service du développement, la CNUCED continue d'observer la suite donnée au SMSI aux niveaux international et régional et établit le rapport annuel du Secrétaire général à ce sujet. À sa quinzième session, la Commission a adopté un projet de résolution intitulé «Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information» pour examen par le Conseil économique et social.

72. La CNUCED a aussi renforcé ses activités de recherche sur les politiques dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation au service du développement. Le *Rapport 2011 sur la technologie et l'innovation: les technologies des énergies renouvelables, moteur du développement* a été publié au niveau mondial dans plusieurs lieux, notamment en Afrique et en Asie. Le *Rapport 2012 sur la technologie et l'innovation*, consacré à la collaboration Sud-Sud pour la technologie et l'innovation, doit être publié au mois d'octobre.

73. La troisième session de la Réunion d'experts pluriannuelle sur les politiques de développement des entreprises et le renforcement des capacités pour la science, la technologie et l'innovation, en janvier 2011, a examiné le rôle des établissements d'enseignement et de recherche dans le développement d'une économie innovante. Les experts ont souligné qu'il importe d'établir un système national de l'innovation robuste, notamment par des recherches et des analyses, par l'examen de la politique de STI nationale et par d'autres formes d'assistance technique, surtout en matière de renforcement des capacités. La quatrième session a eu lieu en janvier 2012 et a souligné le fait qu'il importe de renforcer les capacités permettant d'identifier et d'adapter les technologies pour des usages locaux novateurs, dans le but de réduire la pauvreté et d'améliorer les possibilités de développement dans les communautés rurales.

74. La Réunion spéciale sur le thème des technologies de l'information et de la communication et du partage des connaissances tenue à la treizième session de la Conférence

des Nations Unies sur le commerce et le développement à Doha (Qatar) a souligné le potentiel de nouvelles solutions technologiques afin d'améliorer les moyens de formation des pays en développement et en transition dans le domaine du commerce et du développement.

VII. Droit et politique de la concurrence

75. L'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (1980) vise à garantir que «les pratiques commerciales restrictives n'entravent ni n'annulent la réalisation des avantages qui devraient découler de la libéralisation des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce international». La sixième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble, qui s'est tenue à Genève du 8 au 12 novembre 2010, a affirmé la contribution fondamentale du droit et de la politique de la concurrence à un bon développement économique, recommandé la poursuite de ce programme de travail important et utile au sein de la CNUCED et recommandé à l'Assemblée générale de convoquer une septième conférence de révision à Genève en 2015.

A. Progrès accomplis

76. Si les pays en développement et les pays en transition ont accompli des progrès en ce qui concerne l'adoption, la reformulation ou la mise en œuvre plus efficace des lois et des politiques de la concurrence, bon nombre d'entre eux n'ont toujours pas de législation de la concurrence moderne ni d'institutions adéquates pour la faire appliquer.

B. Contribution de la CNUCED

77. Pour donner suite à la Conférence de révision, la CNUCED a continué d'aider les pays à renforcer leurs droits et leurs politiques de la concurrence et leurs institutions dans ce domaine. Un certain nombre d'activités ont été exécutées dans le cadre du programme COMPAL pour l'Amérique latine et du programme AFRICOMP pour l'Afrique, ainsi que pour des pays d'Asie et des pays en voie de transition économique. En vue d'assurer une cohérence dans les stratégies publiques de privatisation et de libéralisation du commerce et des régimes d'investissement, le secrétariat a commencé d'organiser des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence. L'organisation a effectué en 2011 les travaux préparatoires d'un examen collégial tripartite des politiques de la concurrence de la République-Unie de Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe en 2012, ainsi que d'un examen portant sur la Mongolie. Des travaux préparatoires ont également été menés par la CNUCED pour se préparer à la douzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence. Il est envisagé dans ce cadre de procéder à la révision de plusieurs chapitres de la loi type de la CNUCED sur la concurrence.

78. Pour ce qui est d'aider les PMA à se doter des capacités voulues pour formuler et appliquer des lois et des cadres nationaux et régionaux de la concurrence qui traitent des pratiques anticoncurrentielles, une réunion consultative a été organisée en juin 2011 avec le Bhoutan dans le cadre de sa politique de la concurrence. La Sierra Leone a également reçu un appui pour réviser son droit de la protection des consommateurs et élaborer une législation sur la concurrence. En novembre 2011, la CNUCED, en coopération avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), a organisé un atelier régional sur les moyens d'enquête dont disposent les fonctionnaires chargés des affaires de

concurrence à Lomé (Togo). Ont assisté à cet atelier 40 fonctionnaires de huit États membres de l'UEMOA appartenant tous à la catégorie des PMA.

VIII. Pays en situation particulière

A. Pays les moins avancés

1. Application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020

79. Le Programme d'action d'Istanbul, adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul (Turquie) en mai 2011, recense des mesures et des initiatives publiques de soutien à la croissance et au développement économique dans les PMA dans huit domaines prioritaires: a) capacité de production; b) agriculture, sécurité alimentaire et développement rural; c) commerce; d) produits de base; e) développement social et humain; f) crises multiples et nouveaux défis; g) mobilisation de ressources financières; et h) bonne gouvernance à tous les niveaux. Le Programme d'action d'Istanbul contient également plusieurs cibles et objectifs quantitatifs et qualitatifs portant sur un grand nombre de questions sociales, économiques et d'environnement. Ces buts et objectifs peuvent aussi être un moyen utile de suivre les progrès, de mesurer l'efficacité et d'évaluer les résultats pour ce qui est de la suite donnée aux engagements convenus dans les domaines prioritaires.

2. Contribution de la CNUCED

80. La CNUCED, dans le cadre de ses mandats et en collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a apporté des contributions importantes à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et au Programme d'action d'Istanbul. Au cours de réunions organisées en vue de la Conférence et pendant celle-ci, la CNUCED a abordé des sujets liés au renforcement des capacités productives dans les PMA, au tourisme durable, aux produits de base et à la parité hommes-femmes.

81. Immédiatement après la Conférence, la CNUCED a établi une évaluation détaillée des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul accompagnée de ses propositions sur les modalités d'application de ce programme. Ce rapport a été examiné à la cinquante-huitième session du Conseil du commerce et du développement, qui a décidé d'intégrer les engagements pertinents du Programme d'action d'Istanbul dans les activités du secrétariat de la CNUCED et dans son mécanisme intergouvernemental.

82. Afin de soutenir les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, la CNUCED a mis en œuvre un projet intitulé «Crises économiques et dépendance des PMA à l'égard des produits de base: établir le degré d'exposition à la volatilité des marchés et renforcer la capacité de résister aux crises futures», qui a consisté notamment à réaliser des études de cas pour examiner la contribution des produits de base et de la productivité agricole à l'objectif de reclassement des pays prévu dans le programme d'action dans certains pays d'Afrique et d'Asie, et à examiner et à recenser les difficultés résultant de l'instabilité des marchés de produits de base et des récentes crises économique, financière et alimentaire mondiales, et leurs incidences sur les perspectives d'atteindre les objectifs convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans le Programme d'action d'Istanbul, pour les PMA.

83. À partir des résultats de ces études de cas, la CNUCED a organisé une réunion d'experts et de négociateurs commerciaux des PMA à Addis-Abeba (Éthiopie) du 27 février au

1^{er} mars 2012. Le document final de la réunion a servi de base aux délibérations de la réunion ministérielle des PMA tenue au cours de la treizième session de la Conférence à Doha, où il a été question notamment des difficultés et des chances qui se présentent de satisfaire aux critères de reclassement d'ici à 2020. Au cours de la treizième session de la Conférence, le secrétariat a également organisé une Réunion spéciale de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, axée particulièrement sur les questions de reclassement et de transformation structurelle.

B. Petits États insulaires en développement

1. Progrès réalisés concernant les éléments de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui intéressent la CNUCED

84. Lors de leur examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie de Maurice en septembre 2010, les États membres ont jugé nécessaire d'appuyer «plus efficacement» les petits États insulaires en développement dans les efforts qu'ils déploient pour améliorer leur capacité de résistance. L'Assemblée générale a relayé cette préoccupation dans sa résolution 65/2 préconisant un dialogue «pour réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement» (par. 33). Le Conseil économique et social s'est fait l'écho de cette recommandation en décembre 2011 dans une résolution demandant notamment au Comité des politiques de développement, de la même manière, de réfléchir en 2013 «à des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement» (E/2011/44).

2. Contribution de la CNUCED

85. Soucieuse d'enrichir un débat international croissant sur les solutions possibles aux vulnérabilités de ces États, la CNUCED, conjointement avec la Commission de l'océan Indien, a organisé une réunion de groupes d'experts les 5 et 6 décembre 2011 à Maurice. La réunion a passé en revue un ensemble de mesures internationales de soutien possibles et a souligné la nécessité de faire en sorte que la désignation «petit État insulaire en développement» utilisée depuis vingt ans par l'ONU puisse évoluer vers la reconnaissance d'un «statut de petit État insulaire en développement».

86. La CNUCED a poursuivi son programme de travail de services consultatifs aux cinq petits États insulaires en développement qui ont entrepris ou doivent entreprendre le difficile processus de «transition sans heurt» entre la situation de PMA et la situation d'un pays ne relevant pas de cette catégorie: Cap Vert, Maldives, Samoa, Tuvalu et Vanuatu. La CNUCED a aussi participé activement, en 2012, au groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'étudier plus avant et de renforcer le processus de transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des PMA.

87. Au nombre des activités menées, on citera également la réunion spéciale d'experts sur les conséquences des changements climatiques et l'adaptation à ces changements pour les ports du monde entier, tenue en septembre 2011. Cette réunion a permis d'échanger des éléments d'information, des données d'expérience et des pratiques à un grand nombre de parties intéressées du secteur public et du secteur privé. Des intervenants de Maurice et de la Barbade ont apporté un éclairage sur certaines des questions particulièrement importantes qui se font jour pour les petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes.

C. Pays en développement sans littoral

1. Progrès réalisés concernant les éléments du Programme d'action d'Almaty qui intéressent la CNUCED

88. Le Programme d'action d'Almaty constitue le cadre dans lequel s'inscrivent les politiques nationales de développement des pays en développement sans littoral et leurs activités de coopération internationale avec leurs partenaires de développement dans le domaine du transit et de la facilitation du commerce, ainsi que le renforcement de leur coopération en matière de transports avec les pays en développement de transit. Alors que s'achève bientôt la première période de dix ans depuis l'adoption du Programme d'action d'Almaty, l'Assemblée générale a adopté la résolution 66/214, dans laquelle elle a décidé de tenir en 2014 une conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action en 2014.

2. Contribution de la CNUCED

89. La CNUCED aide les pays en développement sans littoral à appliquer le Programme d'action d'Almaty par ses travaux de recherche et l'appui qu'elle apporte au mécanisme intergouvernemental, et par ses activités d'assistance technique dans les domaines prioritaires définis dans le Programme d'action.

90. En 2011, la CNUCED a lancé un projet d'assistance technique interdivisions qui vise à renforcer les capacités nationales de pays en développement sans littoral tels que le Bhoutan, le Burkina Faso et le Mali à attirer des flux plus importants et plus diversifiés d'IED. La CNUCED a organisé des ateliers régionaux pour former les organismes de promotion de l'investissement participants et les décideurs et permettre l'échange de meilleures pratiques.

91. La CNUCED a organisé une réunion ministérielle des pays en développement sans littoral en marge de la treizième session de la Conférence à Doha en avril 2012, à laquelle les ministres ont demandé que les pays en développement sans littoral bénéficient de l'assistance technique de la CNUCED dans les négociations commerciales à l'OMC, et de son appui dans les préparatifs de la Conférence d'examen décennal du Programme d'action d'Almaty.
